



Objet acheté ne correspond pas à la qualité décrite

Par **maryse lafont**, le 17/11/2010 à 08:45

Bonjour,

Lorsqu'un professionnel après s'être renseigné, achète aux enchères un objet qui ne correspond pas à la qualité recherchée la vente peut-elle être annulée et sur quels motifs? Existe-t-il d'autre action que l'annulation?

Un grand merci par avance

Par **mimi493**, le 17/11/2010 à 11:03

Renseigné auprès de qui ? avec quels documents à l'appui ?

Par **maryse lafont**, le 17/11/2010 à 11:57

Les renseignements ont été demandés par téléphone à l'étude des commissaires-priseurs pour s'informer sur l'origine, leur bonne facture et leur bon état. L'objet ne correspondant pas au descriptif, il ne peut pas être exposé dans le magasin.